



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

---

**RÉSOLUTION AEA 2022-09-24/16**

**Données sur les prélèvements d'eau souterraine - Autorisation**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances éligibles pour l'utilisation de l'eau sur les redevances;

**Sur proposition de M. Martin J. Côté, maire de St-Lazare, comté de Bellechasse, appuyée par les membres du conseil d'administration, il est résolu :**

**DE DEMANDER** à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.

  
Sylvain Lepège  
Directeur général

  
Date